

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-six mars deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Christiane MEURILLON – M. Eric FORESTIER – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Mme Priscilla LE BLAN – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – M. Laurent FRANCOIS – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – M. Simon LALAU, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme A. GOFFAUX) – Mme Thaïs HUGBART, Conseillère municipale (pouvoir à M. Thierry BONTE).

Secrétaire de Séance : M. Simon LALAU.

N° 2026-20 - Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public ou de concession de travaux et/ou de service.

En application de l'article susvisé, cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, d'analyser ces dernières au regard des critères énoncés par le Code Général des Collectivités Territoriales, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et d'émettre un avis sur celle-ci.

Au vu de cet avis, Monsieur le Maire engage ensuite librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre, puis saisit le Conseil Municipal du choix de l'entreprise auquel il a procédé.

Aux termes de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire ou son représentant, Président, et de 3 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur les modalités de dépôt des listes par Délibération n° 2026-19 du 2 avril 2026,

Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public,

Constate qu'une liste constituée en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération n° 2026-19. Une liste comportant 3 titulaires et 3 suppléants a été déposée.

Une liste de candidature « Philippe BUISINE » ayant été déposée :

- Philippe BUISINE, membre titulaire,
- Capucine MAYEUR, membre titulaire,
- Eric FORESTIER, membre titulaire,
- Marc DELALLEAU, membre suppléant ;
- Dominique QUINART, membre suppléant ;
- Philippe CAENEN, membre suppléant.

Il est ensuite procédé au dépouillement.

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 23
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages blancs : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 Majorité absolue : 12

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Liste « Philippe BUISINE » : 23 voix

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée,

Sont élus pour être appelés à siéger à la Commission de délégation de service public :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Philippe BUISINE Capucine MAYEUR Eric FORESTIER	Marc DELALLEAU Dominique QUINART Philippe CAENEN

Le secrétaire de séance,
Simon LALAU.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/04/2026
et de la publication le 08/04/2026 Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2026_20
Objet :	Election des membres de la délégation de service
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-215906116-20260402-DEL_2026_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260402-DEL_2026_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	879 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2026_20.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260402-DEL_2026_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	81.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 14h09min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 14h09min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 14h09min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 14h09min30s	Reçu par le MI le 2026-04-07